

phonique du ministre me donnant une quantité de renseignements extrêmement utiles. Il me laissa alors entendre, à mots couverts, qu'ayant obtenu les renseignements que je désirais, il n'était plus guère nécessaire que je pose la question. J'étais évidemment fort embarrassé. J'avais en effet obtenu les renseignements désirés, mais je voulais aussi appeler l'attention de la Chambre sur la question et, par le fait même, des divers services d'information.

Je vois que le président me fait signe du doigt. Je dirai simplement que la proposition faite par le ministre tantôt devrait être étudiée par le groupe qui examinera la question. J'espère bien que si l'on constitue un comité pour examiner toute l'affaire des questions, l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre y sera bien représenté.

Parfois, je pense que les ministres et d'autres députés qui sont ici depuis bien des années ne comprennent plus l'urgence qui porte les députés d'arrière-ban ou les jeunes députés à poser des questions. Il y a un autre point que je veux soulever relativement à M. l'Orateur et à la façon dont il traite les députés. A mon avis, la présidence a deux façons de reconnaître l'ancienneté en cette Chambre pendant la période de questions. L'une de ces façons se fonde sur la priorité, et je n'ai rien à redire à cela. Je suppose que le chef de l'opposition, à titre de dignitaire de la Chambre, a droit à la parole le premier. Viennent ensuite les autres représentants, par ordre d'importance, et comme je l'ai dit, je n'y trouve rien à redire.

Mais les Orateurs ont tendance à reconnaître l'ancienneté d'une autre façon moins désirable, c'est-à-dire, en accordant plus de latitude aux vieux députés qu'aux autres représentants. Cela s'applique tant aux questions qu'aux arguments. Les députés d'arrière-ban, particulièrement les derniers arrivants, ne jouissent pas de cette latitude. Lorsqu'il se commet un abus quant à la forme ou à la nature d'une question, en toute justice, l'Orateur doit être aussi sévère à l'égard des députés les plus anciens qu'à l'égard des autres.

L'hon. M. Lambert: L'honorable député de Kootenay-Ouest y est-il inclus?

M. Fisher: Je ne crois pas que l'honorable député conservateur qui a fait cette observation soit l'un des membres de l'opposition qui abuse de la forme d'une question et la transforme en discussion. Mais il a été ici assez longtemps et assez assidûment pour

savoir que dans tous les groupes de l'opposition, il existe des députés qui, durant la période réservée aux questions, peuvent entamer des discussions et des débats, et même être désagréables, si je puis employer ce terme, alors que cela n'est pas permis à des députés qui siègent ici depuis moins longtemps.

En ce qui concerne cette question de justice et d'équité, je crois que ce qui est juste pour un député junior ou un député de l'arrière-plan l'est également pour les députés seniors et devrait s'appliquer à eux. Je désire signaler que l'ancienneté n'est pas reconnue à l'égard du gouvernement et de ses ministres lors de la période réservée aux questions, mais il existe un parallèle aussi grave dans l'abus qui existe relativement aux questions posées et aux réponses fournies.

• (9.30 p.m.)

Encore une fois, une bonne partie des discussions, ou de l'illégalité, si l'on préfère, relative aux questions est occasionnée par le genre de réponses données. Ordinairement, les réponses se prêtent à un débat, surtout lors de questions supplémentaires, alors qu'on nous fournit des réponses cavalières ou fort évasives, ou visant à faire rire ou, dans une certaine mesure, à retourner le coup. A cet égard, on ne peut diviser ou évaluer la culpabilité, mais encore une fois, il appartient à l'Orateur d'en décider et d'exercer un certain contrôle.

Le meilleur moyen, d'après moi, de redonner à la période des questions l'allure dont parlaient le député de Royal et mon collègue de Winnipeg-Nord, ce serait de rappeler à l'ordre quelques ministres et certains membres éminents de l'opposition, quand ils en profitent pour discourir au-delà des limites permises aux autres députés. Autrement dit, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures.

Encore une chose à propos de la période des questions. On en a déjà parlé, car il s'agit des réponses des ministres. Les députés n'ont certes pas oublié certaines occasions où des affaires assez sensationnelles étaient dans l'air, tant à la Chambre qu'aux alentours. Je songe à deux en particulier. Je pense au début de l'affaire Rivard et de l'enquête Dorion. Je remonte aussi au lendemain du premier budget du ministre des Finances. Inutile de rappeler aux députés combien importante était la période des questions pour creuser le pro-